



Téléphonie rupture de service à cause de dégroupage total

Par **caillog**, le **31/03/2016** à **11:58**

SFR (fournisseur téléphonie et Internet) m'a dit que le délai maximal d'interruption de téléphone fixe serait de 3 jours pour le passage au dégroupage total.

J'ai signé pour le passage au dégroupage total le 25 mars 2016.

Je suis retourné à l'agence car mon fixe n'avait pas de tonalité alors que j'ai reçu un message indiquant que l'opération de transfert était terminé le 31 mars.

La réponse faite est que le délai maximal pour le téléphone fixe est de 46 jours : cause rupture de livraison de la Box WiFi.

Je pense que pour le délai, il n'y pas de recours possible mais dois-je payer les factures SFR alors que le service est partiellement rendu ; accès Internet OK mais pas de téléphone fixe.